



**FORMATION PRÉPARATOIRE  
ET  
DATES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE L'ORDRE  
2010**

**AUX ÉTUDIANTS AYANT COMPLÉTÉ  
90 CRÉDITS AU BACCALAURÉAT**

Tous les nouveaux membres de l'Ordre doivent obligatoirement réussir l'Examen professionnel dans les six mois suivant leur inscription au Tableau des membres.

L'Ordre offre aux étudiants ayant complété 90 crédits au baccalauréat l'opportunité de s'acquitter de cette obligation dès maintenant en organisant des séances d'examens, en collaboration avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique.

Une formation préparatoire à l'Examen professionnel portant sur le système professionnel, la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et les règlements afférents, notamment le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers du Québec*, est offerte aux étudiants. Des séances d'examens auront lieu aux dates indiquées.

**Formation préparatoire à l'examen : Le vendredi 12 mars 2010,  
de 13 h 30 à 16 h 30, local 1160, Pavillon Abitibi-Price**

**Dates d'examens :**

- **Le vendredi 19 mars 2010, de 13 h 30 à 16 h 30, local 1160, Pav. Abitibi-Price**
- **Le vendredi 26 mars 2010, de 13 h 30 à 16 h 30, local 1160, Pav. Abitibi-Price**

Veillez remplir le formulaire d'inscription à l'Examen professionnel ci-joint, également disponible sur le site Web au [www.oifq.com](http://www.oifq.com) et le retourner au siège social de l'Ordre au moins 7 jours avant la date de l'Examen. **Cette inscription vous inscrit automatiquement à la formation préparatoire à l'examen.** Aucune inscription ne sera admise au début des séances d'examens.

**Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires sur l'Ordre, vous n'avez qu'à contacter le siège social au (418) 650-2411, télécopieur (418) 650-2168, courrier électronique : [oifq@oifq.com](mailto:oifq@oifq.com) ou consulter notre site Web :**

**[www.oifq.com](http://www.oifq.com)**